

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD
de PÉTANQUE
DOUBLETTES FEMMES
et DOUBLETTES HOMMES
*ouvert aux personnes en situation de
handicap*
du 26 au 28 juin 2026
à SAINT-JEAN-d'ILLAC (Gironde)

N° 0236/FCD/Activités/Sports

Dossier suivi par :

Olivier VAILLANT, CTSN Pétanque - ☎ : 07.50.04.50.00 - ✉ : o.vaillant@lafederationdefense.fr

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 - ✉ : c.macquet@lafederationdefense.fr

NOTE D'ORGANISATION

Référence : Règlement technique du championnat national de Pétanque Doublettes Dames et Hommes diffusé sous le n° 0112/FCD/Activités/Sports du 20 février 2026

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité de la ligue organisatrice)
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSN)
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières (sous la responsabilité des services de la FCD)
- Annexe 4 : Déroulement de la compétition et du séjour
- Annexe 5 : Communication et partenariat
- Annexe 6 : Préconisations lutte contre le dopage et contrôle antidopage



Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01.79.86.34.86 - PNIA : 861.947.34.86 - Courriel : contact@lafederationdefense.fr
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015
Membre du comité national olympique et sportif français

I. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le championnat national de pétanque doublettes femmes et doublettes hommes de la Fédération des clubs de la défense (FCD) se déroule **du vendredi 26 au dimanche 28 juin 2026** à **SAINT-JEAN-d'ILLAC** (Gironde).

L'organisation de cette manifestation est confiée à la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine avec le soutien de l'ASM de la Base aérienne 106 de Bordeaux-Mérignac (108-07-A).

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les compétiteurs doivent impérativement détenir et présenter la licence de la FCD 2025/2026, au titre du club qu'ils représentent (date et cachet du club obligatoire au recto de la licence).

En cas de non-présentation de ce document, la participation au championnat est refusée et ne donne droit à aucun remboursement de frais de déplacement et d'inscription.

Un duplicata de la licence peut être imprimé directement par le club ou le licencié dans son espace adhérent "SYGELIC".

Les modalités pratiques logistiques, techniques, organisationnelles, administratives et financières de cette manifestation sportive sont annexées en pièces jointes.


Pascal RAVEAU
Directeur général
de la Fédération des clubs de la défense

Destinataires (via SYGEMA):

- Président(e)s des clubs ayant des équipes qualifiées/FCD
- Président(e)s de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Pétanque"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

Copies à (par courriel) :

- Comité directeur/FCD
- Conseiller technique sportif national "Pétanque"/FCD
- Responsable du club support
- Directeur technique Sport-Formation/FCD
- Directeur technique Sport-Formation adjoint/FCD
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau comptabilité/FCD
- Bureau communication/FCD

ANNEXE 1
DISPOSITIONS LOGISTIQUES
 sous la responsabilité de la ligue organisatrice

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de PÉTANQUE DOUBLETTES H/F
du 26 au 28 juin 2026 à Saint-Jean-d'Illac (33)

1. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

Ligue organisatrice	Club support
<p>Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine Base Aérienne 204 223 rue de Bègles - CS 21152 33068 BORDEAUX Cedex ☎ : 05.57.53.64.39 📧 : fcd.liguen@gmail.com</p> <p>➤ <u>Président de la ligue (par intérim) :</u> Michel CHARETTE 📱 : 06.68.92.46.29 📧 : m.constant64@gmail.com</p> <p>➤ <u>Président de la commission sportive de la ligue :</u> Michel CHARETTE</p>	<p>ASM de la Base aérienne 106 - Mérignac (108-07-A) 223 rue de Bègles - CS 21152 33000 BORDEAUX ☎ : 05 33 89 82 79 📧 : asmba106@gmail.com</p> <p>➤ <u>Président du club support : Pascal LEROUX</u> 📱 : 05.33.89.82.79 📧 : asmba106@gmail.com ou pleroux.cfa@gmail.com</p>
Conseiller technique sportif national Pétanque de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Pétanque de la FCD (CTSR)
<p>Olivier VAILLANT 📱 : 07.50.04.50.00 📧 : o.vaillant@lafederationdefense.fr</p>	<p>Laurent MALEZE 📱 : 07 82 91 10 60 📧 : laurent.maleze33@gmail.com</p>
Conseiller technique national Handicap de la FCD	Réfèrent Handisport de la ligue organisatrice
<p>Jean-Olivier BRÉNIÈRE 📱 : 06.10.46.43.61 📧 : j-o.breniere@lafederationdefense.fr</p>	<p>Bernard SIMONNOT 📱 : 06.86.58.58.98 📧 : bernard.lna@orange.fr</p>

2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION et DU SÉJOUR

2.1. Lieu de la compétition

La compétition se déroule au club de pétanque de Saint-Jean-d'Illac.

Le début de la compétition est fixé au samedi 27 juin 2026 à 08h00.

Le premier tour est disputé par poules.

Les téléphones portables, les cigarettes et cigarettes électroniques sont strictement interdits pendant les parties.

2.2. Programme de la compétition

Le programme de la manifestation est détaillé en annexe 4.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

3.1. Transport

Aucun accueil en gare n'étant prévu, les participants doivent être autonomes.

Le transport collectif par voie routière est à privilégier.

3.2. Accueil

L'accueil des participants se fait **le vendredi 26 juin 2026 de 16h00 à 18h00** au club de pétanque - 58, place de l'Église - 33127 Saint-Jean-d'Illac (Tel : 06.27.29.48.99).

À cette occasion, les compétiteurs doivent obligatoirement être en possession et présenter :

- la licence FCD, saison 2025/2026 au titre du club qu'ils représentent,
- éventuellement, la licence FFPJP 2025-2026.

3.3. Hébergement et alimentation

Les frais inhérents aux repas ne sont pris en charge que sur le lieu de la compétition.

Les clubs n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.

3.3.1. Hébergement

Les compétiteurs sont logés à l'hôtel **Ibis Budget Bordeaux Aéroport** - 2, rue Charles Lindbergh - 33700 Mérignac.

Les participants doivent **impérativement indiquer lors de leur inscription sur SYGEMA** s'ils sont en couple ou souhaitent partager leur hébergement.

L'équipe d'accueil a la charge de la répartition dans les chambres.

3.3.2. Alimentation

L'organisation des repas est la suivante :

- Vendredi soir au restaurant du Golf - 1 rue de la Princesse - 33600 Pessac
- Samedi midi et dimanche midi au boulodrome
- Samedi soir au restaurant du Golf - 1 rue de la Princesse - 33600 Pessac

Les participants doivent **impérativement préciser leurs demandes d'hébergement et de repas lors de leur inscription sur SYGEMA et indiquer les restrictions alimentaires (allergies, ...)**.

3.4. Tenues/Équipements

Tenue de sport du club homogène obligatoire.

3.5. Cérémonie de remise des récompenses

Il est rappelé que la **remise des récompenses est une cérémonie officielle et que tous les compétiteurs doivent obligatoirement y être présents.**

Toute absence non autorisée est considérée comme abandon de titre, de récompense.

Une tenue correcte est exigée.

3.6. Dispositif prévisionnel de secours

Tel que défini en l'article 8 du règlement technique cité en référence.

ANNEXE 2
DISPOSITIONS TECHNIQUES
sous la responsabilité du conseiller technique sportif national (CTSN)

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de PÉTANQUE DOUBLETTES H/F
du 26 au 28 juin 2026 à Saint-Jean-d'Illac (33)

4. ORGANISATION TECHNIQUE

4.1. Catégories

Cf. règlement technique rappelé en référence.

4.2. Composition du jury technique

Afin de contrôler la régularité du championnat, un jury technique de 3 personnes est composé pour le championnat national. Il peut être constitué des personnes suivantes :

- conseiller technique sportif national de la FCD ou
- conseiller technique sportif régional de la ligue organisatrice ou
- un arbitre officiel de la FFPJP ou
- président de ligue ou
- membre de la commission sportive de la ligue organisatrice ou
- président du club FCD organisateur ou
- responsable de section pétanque du club organisateur ou
- toute personne ayant acceptée cette fonction après proposition du conseiller technique sportif national

5. RÉCOMPENSES

- Une médaille d'or aux vainqueurs (2 pour les femmes et 2 pour les hommes).
- Une médaille d'argent aux finalistes (2 pour les femmes et 2 pour les hommes).
- Une médaille de bronze aux demi-finalistes (4 pour les femmes et 4 pour les hommes).
- 8 coupes au total
- Finale challenge ligue FCD Nouvelle Aquitaine : 2 coupes (tournoi des équipes éliminées).

ANNEXE 3
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES
sous la responsabilité des services de la FCD

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de PÉTANQUE DOUBLETTES H/F
du 26 au 28 juin 2026 à Saint-Jean-d'Illac (33)

6. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

6.1. Engagement et droits de participation

Le nombre de participants est limité à 120 (20 doublettes femmes + 32 doublettes hommes + 8 accompagnateurs + 8 organisateurs).

NOTA : Dès que le quota supra est atteint, la manifestation est clôturée automatiquement dans SYGEMA.

PARTICIPATION FINANCIÈRE COMPÉTITEURS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 35 € par compétiteur Adulte (+ 18 ans) ✓ 15 € par compétiteur Jeune (de 13 à - 18 ans) ✓ 0 € par compétiteur Adulte et Jeune <u>adhérent du club support (limité à 4)</u> ✓ 0 € par compétiteur Adulte en situation de handicap (PSHPM) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA <u>avant le 22 mai 2026 minuit, terme de rigueur.</u> Aucune inscription au-delà de cette date n'est possible. • Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation. • Les personnes en situation de handicap physique ou mental (PSHPM) sont obligatoirement titulaires de la licence FCD 2025/2026. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement.
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gratuité pour : <ul style="list-style-type: none"> • l'accompagnateur des personnes en situation de handicap physique ou mental • l'accompagnateur « Jeunes » (1 pour 12 jeunes de - 18 ans uniquement) • le chauffeur de transport en commun (car ou minibus, militaire ou civil) • le CTSN • les organisateurs (<u>limités à 8</u>) 	<p>Les accompagnateurs « Jeunes » et des personnes en situation de handicap doivent être titulaires de la licence FCD 2025/2026 pour des questions de couverture assurance. Il en est de même pour le chauffeur de car militaire sauf s'il est couvert par un ordre de mission.</p> <p>TOUS les accompagnateurs officiels doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>

FORFAIT ACCOMPAGNATEURS NON OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 160 € par accompagnateur non officiel ✓ 160 € par chauffeur <u>autre que celui cité supra</u> 	<p>Le nombre d'accompagnateurs peut être limité par l'organisateur en fonction des places d'hébergement disponibles. Le montant de la participation financière est prélevé après la date de clôture des inscriptions.</p> <p>Les accompagnateurs non officiels doivent, <u>a minima</u>, être titulaires d'un titre temporaire FCD 2025/2026.</p> <p>Ils doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des compétiteurs	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Adulte
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Jeune
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>adhérent du clubs support</u>	⇒ ✓ Compét. Adulte CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) <u>adhérent du clubs support</u>	⇒ ✓ Compét. Jeune CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur Adulte (+18 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Adulte PSHPM
✓ Accompagnateur « Personnes en situation de handicap »	⇒ ✓ Accomp PSHPM
✓ Accompagnateur « Jeunes » (1 pour 12 jeunes de - 18 ans uniquement)	⇒ ✓ Accompagnateur officiel
✓ Chauffeur de transport en commun (car ou minibus, militaire ou civil)	⇒ ✓ Chauffeur car milit. ou civ.
✓ Chauffeur <u>autre que celui cité supra</u>	⇒ ✓ Chauffeur hébergé
✓ Conseiller technique sportif national Pétanque (CTSN)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Organisateur (<u>limités à 8</u>)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Accompagnateur non officiel	⇒ ✓ Accompagnateur non officiel hébergé

NOTA : Toute annulation de participation non justifiée n'est pas remboursée. Une pénalité de 50 € est en outre prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (couverture partielle de la quote-part payée par la FCD au prestataire).

6.2. Conditions particulières du remboursement des frais de déplacement VIA SYGEMA

Le comité directeur fédéral a décidé, lors de sa réunion du 28 juin 2024, de ne plus procéder au remboursement direct des frais de transport à compter de la saison 2024/2025 et d'allouer, en compensation, une réduction forfaitaire individuelle sur l'ensemble des droits de participation.

Cas particuliers :

a) Pour toute utilisation de transport collectif (autocar/minibus), la Fédération prend à sa charge 50 % du coût global sur présentation des pièces justificatives et si une demande d'autorisation préalable a été adressée aux services fédéraux :

- au directeur général : p.raveau@lafederationdefense.fr
 - au président de la commission sportive : g.demouliez@lafederationdefense.fr
 - au bureau Sport/Formation : e.boulesteix@lafederationdefense.fr
- et
- c.macquet@lafederationdefense.fr

Le devis de la société de location est indispensable. Il ne sera procédé à aucun autre remboursement de frais de déplacement (péages et/ou carburant).

b) En cas de déplacement supérieur à 1.000 km aller/retour (déduction faite des 100 premiers km), prise en charge par la FCD - sur présentation des justificatifs - d'une nuitée avec petit-déjeuner à hauteur de 110 €/pers. et d'un dîner à hauteur de 36 €/pers. (cf. notes n° 0432/FCD du 1^{er} juillet 2024 et n° 0190/FCD/présidente du 26 mars 2025). Une seule prise en charge, soit à l'aller, soit au retour.

6.3. Participation des Jeunes de moins de 18 ans

Cf. article 6 et annexes 4-1 à 4-3 du règlement technique rappelé en référence.

ANNEXE 4

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET DU SÉJOUR

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de PÉTANQUE DOUBLETTES H/F du 26 au 28 juin 2026 à Saint-Jean-d'Illac (33)

➤ JOUR 1 - Vendredi 26 juin 2026

- ✓ de 16h00 à 18h00 : Accueil des participants au boulodrome - 58, place de l'Église - 33127 SAINT-JEAN- d'ILLAC
- ✓ 20h00 : Dîner au restaurant du Golf - 1, rue de la Princesse - 33600 PESSAC

➤ JOUR 2 - Samedi 27 juin 2026

- ✓ 08h00 : Jet du but du championnat Doublettes Femmes et Doublettes Hommes
- ✓ 12h30 : Déjeuner sur place au boulodrome
- ✓ 13h30 : Reprise des parties
- ✓ 14h00 : Concours d'accompagnement
- ✓ 20h00 : Dîner au restaurant du Golf - 1, rue de la Princesse - 33600 PESSAC

➤ JOUR 3 - Dimanche 28 juin 2026

- ✓ 08h00 : 1/2 finales et finales du championnat
- ✓ 12h30 : Proclamation des résultats et remise des récompenses
- ✓ 13h00 :
 - Cocktail
 - Déjeuner sur place
- ✓ à l'issue : Départ des participants

ANNEXE 5 COMMUNICATION et PARTENARIAT

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de PÉTANQUE DOUBLETTES H/F du 26 au 28 juin 2026 à Saint-Jean-d'Illac (33)

Dans le cadre de l'organisation des championnats nationaux placés sous l'égide de la FCD, il est rappelé aux ligues organisatrices un certain nombre d'obligations en matière de communication et de respect des engagements partenariaux.

La présente annexe a pour objet de préciser ces dispositions.

1. VISIBILITÉ DES PARTENAIRES

Les ligues organisatrices sont tenues de mettre en place, sur les sites des compétitions, les supports de communication transmis par les partenaires de la Fédération.

Ces supports (banderoles, oriflammes ou affiches) sont :

- soit déjà en possession des ligues,
- soit transmis en début d'année par le bureau communication de la FCD.

À cet effet, le bureau communication de la FCD sollicite chaque année l'ensemble des partenaires afin de recenser les éventuels nouveaux supports de communication à diffuser.

En cas de disponibilité de nouveaux éléments, le bureau communication prend directement contact avec les ligues afin d'organiser leur mise à disposition et leur acheminement.

Compte tenu de la taille parfois importante des sites de compétition, il est également demandé aux partenaires, dans la mesure du possible, de fournir plusieurs exemplaires (deux à trois) d'un même support, notamment les banderoles afin de permettre un habillage visuel cohérent et visible de l'ensemble de l'espace dédié.

Cette obligation découle directement des clauses contractuelles figurant dans les conventions de partenariat.

À ce titre, tout manquement à la mise en place de ces supports est susceptible de compromettre le bon déroulement des partenariats en cours.

Par ailleurs, certaines actions (distribution de flyers, jeux-concours) peuvent être demandées en cours de saison par les partenaires. Les ligues s'engagent alors à assurer la diffusion de ces supports auprès des participants.

2. COMMUNICATION EN AMONT DE LA MANIFESTATION

Il est recommandé aux ligues de transmettre au bureau communication, au moins quatre semaines avant la fin des inscriptions aux championnats :

- un flyer de l'événement,
- accompagné d'un texte d'introduction (programme, informations pratiques, etc.).

Ces éléments permettent d'annoncer les championnats sur les canaux de communication de la FCD (réseaux sociaux, site Internet, newsletter, etc.), afin de les mettre en valeur et d'encourager la participation.

3. COMMUNICATION À L'ISSUE DE LA MANIFESTATION

À l'issue de chaque manifestation nationale, un retour écrit est requis à des fins de communication et de mémoire.

Les ligues, en lien avec les CTSN concernés, doivent transmettre au bureau communication dans un délai de 7 jours ouvrés après l'évènement :

- un article récapitulatif de 10 à 15 lignes, rédigé soit par la ligue, soit par le CTSN/CTSR (à convenir ensemble),
- un résumé de la compétition, intégrant les résultats principaux et les faits marquants,
- des photographies de bonne qualité, libres de droits, illustrant l'évènement.

Ces éléments sont intégrés à la rétrospective sportive de la FCD, outil de mémoire fédérale et de valorisation.

À noter : Les articles reçus feront l'objet d'un travail éditorial par l'équipe communication (reformulation, relecture, harmonisation), puis seront systématiquement renvoyés à leurs auteurs pour validation avant publication.

Afin de préserver l'exclusivité de la rétrospective sportive, l'article initial peut être raccourci ou adapté pour une diffusion sur le site Internet et les réseaux sociaux de la FCD. La version complète reste intégralement conservée dans la rétrospective.

4. REPORTAGES VIDÉO ET COUVERTURE MÉDIATIQUE

Dans une démarche de valorisation des championnats nationaux et de constitution d'une mémoire audiovisuelle des événements organisés sous l'égide de la FCD, le bureau communication est susceptible de se déplacer sur certains championnats au cours de la saison.

Ces déplacements ont pour objectifs :

- la réalisation de reportages vidéo (interviews, captation de temps forts, images d'ambiance),
- la rédaction d'articles à destination des supports fédéraux (site internet, réseaux sociaux, publications internes),
- la prise de photographies.

Il convient de noter que, compte tenu du nombre important de manifestations organisées chaque saison ainsi que du nombre restreint de personnels au sein du bureau communication, il n'est pas possible de couvrir l'ensemble des événements durant la saison.

Les choix de déplacement s'effectuent en fonction :

- du calendrier global de la FCD (événements institutionnels et sportifs),
- de l'équilibre souhaité entre visite de l'ensemble des ligues et diversité des disciplines.

Lorsque la présence du bureau communication est prévue sur un championnat, la ligue organisatrice en est informée au minimum six semaines avant la date de l'évènement, afin de faciliter l'organisation de sa venue et de permettre une coordination optimale en amont.

5. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TÉGO

La Fédération a renouvelé en 2025 son partenariat avec l'association Tého avec un axe d'intervention prioritaire sur le soutien des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, l'association Tého prend en charge les frais de participation aux championnats nationaux FCD à partir de la saison 2025/2026 pour les adhérents FCD en situation de handicap.

Les ligues en lien avec les CTSN sont invitées à :

- identifier les participants éligibles,
- encourager les clubs à se rapprocher de l'association Tého afin d'obtenir les modalités précises de prise en charge.

À la demande de l'association Tégo, et conformément aux engagements prévus dans le cadre du partenariat, un retour écrit accompagné de photos des participants en situation de handicap est obligatoire après chaque compétition.

Cette obligation vise à valoriser l'action de l'association Tégo et à permettre une diffusion sur les supports de communication de la FCD (site Internet, réseaux sociaux, newsletter, etc.) en cohérence avec les termes du contrat.

Par ailleurs, l'association Tégo pourrait, de temps à autre et en concertation avec la FCD, être présente sur certaines manifestations sportives afin de réaliser un reportage écrit ou vidéo mettant en lumière la participation des personnes en situation de handicap. Ces actions s'inscrivent dans une logique de reconnaissance et de sensibilisation autour de l'inclusion par le sport.

ANNEXE 6

PRÉCONISATIONS LUTTE CONTRE LE DOPAGE et CONTRÔLE ANTIDOPAGE

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de PÉTANQUE DOUBLETTES H/F du 26 au 28 juin 2026 à Saint-Jean-d'Illac (33)

La lutte contre le dopage est réglementée au travers du code du sport, des directives du ministère de la jeunesse et du sport, de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) et de la FCD.

1. LE SPORTIF

Le principe fondamental de responsabilité objective implique, de la part du sportif et quel que soit son niveau, une vigilance vis à vis de sa pratique et en particulier en matière de lutte contre le dopage.

Si vous êtes soumis à un contrôle antidopage, vous avez :

- **des droits :**
 - récupération post compétition,
 - présence aux cérémonies protocolaires,
 - information sur la procédure en cours,
 - connaissance des résultats du contrôle.

- **des responsabilités :**

Dès réception de la notification, le sportif :

- doit se présenter immédiatement au contrôle,
- demeurer en permanence en présence de l'escorte et ce jusqu'à la fin de la procédure de prélèvement des échantillons d'urine,
- présenter une pièce d'identité,
- se conformer aux procédures de prélèvement (tout manquement pourrait constituer une violation des règles antidopage).

Pour aider le sportif à prévenir toute situation ou comportement à risque, l'AFLD préconise certaines recommandations :

- signaler au préleveur les médicaments pris récemment afin qu'ils soient consignés sur le PV,
- informer son médecin de sa pratique sportive lors de la prescription de médicaments et lui demander conseil en cas d'automédication,
- consulter la liste des substances interdites sur le site de l'AFLD,
- être vigilant lors de l'achat de compléments alimentaires et de produits diététiques à l'effort.

La présentation d'un certificat médical et d'une ordonnance ne suffiront pas pour exonérer le sportif de sa responsabilité et lui éviter une sanction. Seule une autorisation à usage thérapeutique (AUT) qu'elle soit rétroactive ou non permettra au sportif de ne pas être sanctionné.

2. L'ORGANISATEUR

Toute manifestation sportive officielle organisée par la FCD est susceptible d'accueillir un contrôle antidopage.

Tous les concurrents peuvent être soumis au contrôle antidopage qui leur sera notifié sur le lieu de la compétition.

L'organisateur doit accueillir et faciliter l'accès du préleveur agréé chargé du contrôle sur le lieu de la compétition après avoir pris connaissance de son ordre de mission.

Pour le bon déroulement du contrôle 3 points doivent être anticipés :

- la désignation du délégué antidopage (personne chargée d'accueillir et d'aider le préleveur dans sa mission),
- la désignation des escortes 2 H et 2 F (personne majeure du même sexe que les sportifs contrôlés et auxquelles ne sera confiée que cette mission. Ces personnes auront suivi une autoformation sur le site de l'AFLD),
- la mise à disposition d'un local adapté et au seul usage de cette mission. Il comprend normalement une salle d'attente avec sièges, un local où le préleveur reçoit le sportif et rédige le procès-verbal, des sanitaires attenants, voire à proximité. Les locaux doivent être signalés par un affichage.

Le délégué antidopage formé par la FCD se doit d'assister aux réunions préparatoires de la manifestation pour apporter son expertise.